



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2025

ISSN : 2818-2073



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Méthode de présentation	3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1 Changements importants aux autorisations	4
2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
3. Risques et incertitudes.....	7
4. Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	8
5. Approbation des cadres supérieurs	8
6. État des autorisations (non vérifié).....	9
7. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*article 3 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*). Une brève description des activités de programme du Service correctionnel du Canada (SCC) peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2025 à 2026](#).

1.1 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) et au [budget supplémentaire des dépenses](#) (le cas échéant). Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5 millions de dollars.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison des autorisations et des dépenses budgétaires nettes en date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de capital et législatives du SCC.

Figure 1 : Comparaison entre les autorisations et les dépenses budgétaires nettes au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024

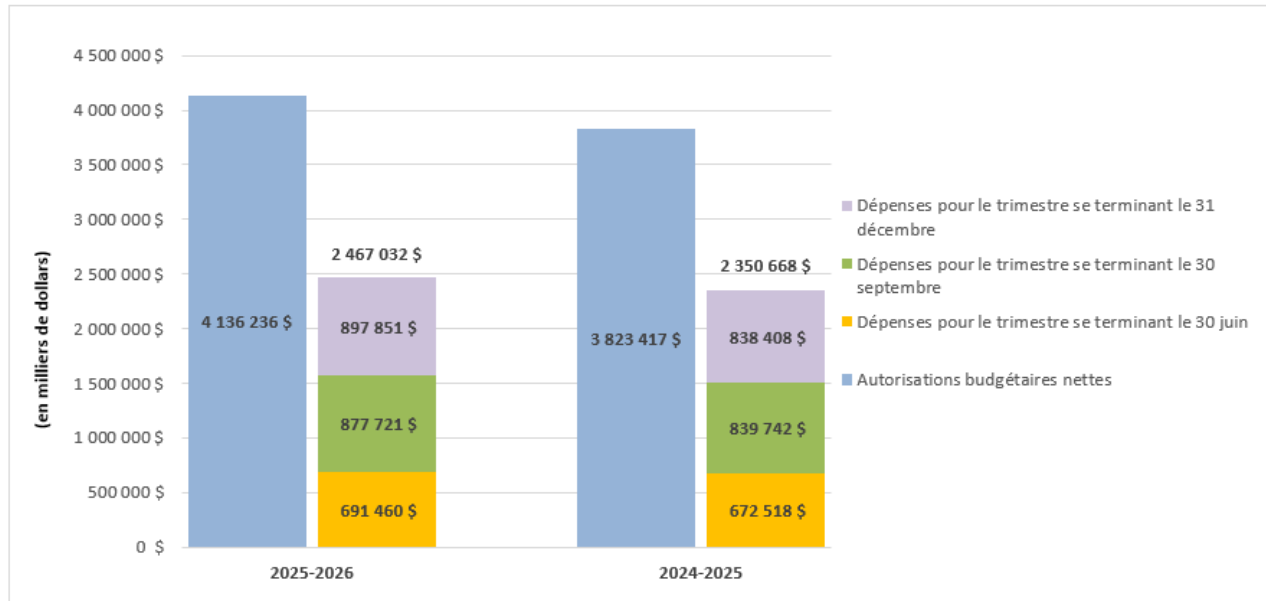


Figure 1 – détails

Comparaison entre les autorisations et les dépenses budgétaires nettes au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

Années	Autorisations budgétaires nettes	Dépenses budgétaires nettes			
		Le trimestre se terminant le 30 juin	Le trimestre se terminant le 30 septembre	Le trimestre se terminant le 31 décembre	Total
2025-2026	4 136 236	691 460	877 721	897 851	2 467 032
2024-2025	3 823 417	672 518	839 742	838 408	2 350 668

2.1 Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2025, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 312,8 millions de dollars, soit une hausse de 8,2 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 1 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)

Autorisations disponibles nettes *	2025 à 2026	2024 à 2025	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	3 458,8	3 270,5	188,3
Crédit 5 – Dépenses en capital	377,3	289,5	87,8
Poste législatif	300,1	263,4	36,7
Autorisations budgétaires nettes totales	4 136,2	3 823,4	312,8

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Crédit 1 - Fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 188,3 millions de dollars, soit une hausse de 5,8 %**, par rapport aux autorisations à la fin de décembre 2024, hausse attribuable au cumulatif net des changements significatifs suivants :

- une **augmentation de 189,8 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives;
- une **augmentation de 50,3 millions de dollars** pour le financement pour couvrir les dépenses additionnelles attribuables aux changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix;
- une **augmentation de 31,3 millions de dollars** pour le financement destiné à la stabilisation des activités relatives aux accidents de travail;
- une **augmentation de 7,9 millions de dollars** du financement reçu jusqu'à présent du crédit 30 du Conseil du Trésor pour les remboursements des indemnités de maternité et des indemnités de cessation d'emploi;
- une **diminution de 62,1 millions de dollars** pour le financement provenant du report du budget de fonctionnement;
- une **diminution de 11,8 millions de dollars** liée au Recentrage des dépenses gouvernementales;
- une **diminution de 11,5 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs; et
- une **diminution de 5,5 millions de dollars** liée au transfert à Services partagés Canada pour la norme d'entreprise Microsoft 365 E5.

Crédit 5 - Capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 87,8 millions de dollars, soit une hausse de 30,3 %**, par rapport aux autorisations à la fin de décembre 2024, hausse attribuable au cumulatif net des changements significatifs suivants :

- une **augmentation de 39,5 millions de dollars** pour les fonds destinés à la construction d'un Centre d'excellence en santé;
- une **augmentation de 30,4 millions de dollars** pour le financement provenant du report du budget d'immobilisation;

- une **augmentation de 30,0 millions de dollars** pour les fonds destinés à l'entretien et à la réparation des établissements correctionnels;
- une **augmentation de 3,6 millions de dollars** pour les fonds destinés à la réduction du nombre de points de suspension dans les établissements correctionnels ;
- une **diminution de 17,3 millions de dollars** liée au report de fonds non utilisés des années précédentes pour l'achèvement de projets en capital.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 36,7 millions de dollars, soit une hausse de 13,9 %**, par rapport aux autorisations à la fin de décembre 2024, ce qui est principalement lié à la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés.

2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2025, les dépenses budgétaires nettes totales du SCC **ont augmenté de 116,4 millions de dollars, soit une hausse de 5,0 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)

Dépenses cumulatives nettes *	2025 à 2026	2024 à 2025	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	2 134,0	1 990,5	143,6
Crédit 5 – Dépenses en capital	107,4	170,9	(63,5)
Poste législatif	225,6	189,3	36,3
Dépenses cumulatives nettes totales	2 467,0	2 350,7	116,4

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Crédit 1 – Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SCC **ont augmenté de 143,6 millions de dollars** par rapport au troisième trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison des éléments suivants :

- les dépenses liées au personnel **ont augmenté de 136,5 millions de dollars**, principalement en raison de la ratification de la convention collective des agents correctionnels en février 2025;
- les dépenses en services professionnels et spéciaux **ont diminué de 12,1 millions de dollars**, principalement en raison d'une diminution des services juridiques en 2025 à 2026 par rapport à 2024 à 2025;
- les dépenses de location **ont diminué de 7,6 millions de dollars**, principalement en raison d'une diminution des frais de licence et de maintenance pour les dépenses liées aux logiciels clients en raison du transfert de fonds à Services partagés Canada; et

- les autres subventions et paiements **ont augmenté de 25,6 millions de dollars**, principalement en raison d'une augmentation des paiements découlant d'ordonnances judiciaires.

Crédit 5 – Capital

Les dépenses en capital du SCC **ont diminué de 63,5 millions de dollars** par rapport au troisième trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison de ce qui suit :

- les acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages **ont diminué de 42,6 millions de dollars**, principalement en raison de retards dans les projets de construction, ainsi que de retards dans certaines activités et projets causés par la prorogation du gouvernement fédéral; et
- l'acquisition de machines et de matériel a **diminué de 17,5 millions de dollars**, principalement en raison des investissements essentiels en 2024 à 2025.

Dépenses législatives budgétaires

Les dépenses législatives du SCC **ont augmenté de 36,3 millions de dollars** par rapport au troisième trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison d'une augmentation des dépenses liées aux cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés. Ce montant sera ajusté à la fin de l'année en fonction des dépenses salariales totales.

3. Risques et incertitudes

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2025 à 2026](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, et la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants.

Le SCC s'attaquera aux défis financiers actuels et continuera de travailler à l'établissement d'un plan de modernisation au cours de la période de planification de 3 ans.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Le SCC travaille à l'établissement d'un plan d'épargne pluriannuel, afin d'atteindre les réductions des dépenses découlant du recentrage des dépenses gouvernementales.

En juillet 2025, le gouvernement a lancé un examen exhaustif des dépenses. Dans le cadre de cette initiative, les ministères ont été invités à déterminer des économies de 15 % de leur budget alloué provenant des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses de 2025 à 2026. En novembre 2025, le gouvernement du Canada a publié le budget de 2025, qui prévoit des économies annuelles de 13 milliards de dollars d'ici 2028 à 2029 dans plus de 100 organisations fédérales à la suite de l'Examen exhaustif des dépenses. Pour le SCC, le budget de 2025 prévoit des économies de 132,2 millions de dollars d'ici 2028 à 2029. Les économies approuvées commenceront à se refléter dans le Budget principal des dépenses de 2026 à 2027.

4. Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

Aucun changement n'a été apporté au sein des principaux cadres supérieurs au cours du troisième trimestre de 2025 à 2026.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par
Anne Kelly,
Commissaire

Original signé par
Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

*Ottawa, Canada
24 février 2026*

6. État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	3 462 728	766 081	2 137 332	3 278 744	694 854	1 993 200
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(830)	(3 333)	(8 243)	0	(2 762)
Dépenses nettes de fonctionnement	3 458 785	765 251	2 133 999	3 270 501	694 854	1 990 438
Crédit 5 – Dépenses en capital	377 276	47 103	107 446	289 464	69 027	170 926
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	136 280	36 726	94 522	116 424	31 457	86 137
Revenus bruts de CORCAN	(136 280)	(25 712)	(92 317)	(117 552)	(20 966)	(88 067)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	0	11 014	2 205	(1 128)	10 491	(1 930)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	2 006	36	36	2 516	485	553
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	298 169	74 447	223 341	262 064	63 551	190 655
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	0	5	0	0	26
Autorisations législatives budgétaires nettes	300 175	85 497	225 587	263 452	74 527	189 304
Autorisations budgétaires totales	4 136 236	897 851	2 467 032	3 823 417	838 408	2 350 668
Autorisations non budgétaires	45	0	0	45	0	0
Autorisations totales	4 136 281	897 851	2 467 032	3 823 462	838 408	2 350 668

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	2 537 532	616 181	1 814 445	2 306 321	558 602	1 642 009
Transports et communications	29 723	8 229	19 680	30 366	7 673	18 960
Information	989	196	437	579	340	700
Services professionnels et spéciaux	643 078	141 848	342 986	675 267	138 408	360 541
Location	44 973	7 693	20 733	50 122	8 970	27 951
Réparation et entretien	42 609	11 551	22 737	34 282	11 931	23 559
Services publics fournitures et approvisionnements	226 069	45 414	127 521	227 010	45 353	127 484
Acquisition de terrains bâtiments et travaux*	248 603	28 887	55 606	221 558	43 021	98 178
Acquisition de machinerie et matériel*	76 835	13 615	28 457	55 542	11 688	40 934
Paiements de transfert	1 700	1 557	2 031	1 620	1 868	2 530
Autres subventions et paiements	424 348	49 222	128 049	346 545	31 520	98 651
Dépenses budgétaires nettes totales	4 276 459	924 393	2 562 682	3 949 212	859 374	2 441 497
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(830)	(3 333)	(8 243)	0	(2 762)
CORCAN	(136 280)	(25 712)	(92 317)	(117 552)	(20 966)	(88 067)
Total des revenus affectés aux dépenses	(140 223)	(26 542)	(95 650)	(125 795)	(20 966)	(90 829)
Dépenses budgétaires nettes totales	4 136 236	897 851	2 467 032	3 823 417	838 408	2 350 668

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).